

## **Décret contenant le budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2016**

**D. 10-12-2015**

**M.B. 24-12-2015**

Le Parlement a adopté et, Nous Gouvernement, sanctionnons ce qui suit.

**Article 1<sup>er</sup>.** - Pour l'année budgétaire 2016, les recettes de la Communauté française sont évaluées à 9.654.653.000 euros, se décomposant comme suit :

- Recettes courantes (Titre I) : 9.642.362.000 euros
- Recettes en capital (Titre II) : 12.291.000 euros

**Article 2.** - Le Gouvernement est autorisé à constater tout droit et à percevoir toute recette revenant à la Communauté.

**Article 3.** - Le Ministre ayant dans ses attributions le Budget et les Finances est autorisé à souscrire les emprunts et à conclure toute opération de gestion financière et de trésorerie réalisée dans l'intérêt général du Trésor dans le respect des procédures arrêtées par le Gouvernement de la Communauté française.

**Article 4.** - Le Ministre ayant dans ses attributions le Budget et les Finances est autorisé, moyennant information du Parlement, du Gouvernement et de la Cour des comptes, à imputer une recette de l'exercice au budget d'une année antérieure dès lors que cette recette procédait de l'équilibre budgétaire de l'année concernée.

**Article 5.** - La constatation des droits et le recouvrement des recettes est opéré par les receveurs désignés par arrêté du Ministre du budget.

**Article 6.** - Le présent décret entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur belge.

Bruxelles le 10 décembre 2015.

Rudy DEMOTTE

Ministre-Président

Joëlle MILQUET

Vice-Présidente et Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance

Jean-Claude MARCOURT

Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

Rachid MADRANE

Ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de



---

Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française  
de la Région de Bruxelles-Capitale

René COLLIN

Ministre des sports

André FLAHAUT

Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification  
administrative

Isabelle SIMONIS

Ministre de l'Enseignement de la promotion sociale,  
de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances

*Vous pouvez consulter les annexes via la référence ci-dessous*

[http://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2015/12/24\\_1.pdf#Page97](http://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2015/12/24_1.pdf#Page97)

